Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260605-D202639-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
29 mai 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Anouk PERON, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absent excusé : Loïc MARREC qui a donné procuration à Isabelle LE BIHAN, Gaëlle GOUZAC'H qui a donné procuration à Delphine ROUSIC et Christophe FAVE qui a donné procuration à Eric COZIEN.

Secrétaire de séance : Noël-Luc BOSSER

DELIBERATION N°D-2026-39

Objet : ajout d'un tarif pour les activités économiques ambulantes

Rapporteur : Tristan BREHIER, Maire

En raison du développement des demandes d'installation d'entreprises ambulantes type food truck ou sauna mobile, il est proposé au Conseil municipal de créer un tarif communal pour ce type d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, instaure un tarif de 10,50 € par jour pour les activités économiques ambulantes.

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 05 juin 2026,

Le Maire,
Tristan BREHIER

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)